

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juillet 2021

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4386)

Rejeté

AMENDEMENT

N° CL49

présenté par

M. Ciotti, Mme Duby-Muller, M. Cattin, Mme Tabarot, Mme Corneloup, M. Schellenberger, M. Jean-Claude Bouchet, Mme Genevard, Mme Meunier, M. Cordier, M. Cinieri, M. Benassaya, M. Parigi, M. Bouley, M. Quentin, M. Emmanuel Maquet, M. Lorion, M. Pauget, M. Ramadier, M. Pierre-Henri Dumont, M. Ravier, M. Aubert, Mme Louwagie, M. Door, Mme Trastour-Isnart, M. Hemedinger, Mme Beauvais, M. Viry, M. Herbillon, Mme Kuster, Mme Anthoine et M. Teissier

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 9, après le mot :

« collective »,

insérer les mots :

« , des espaces extérieurs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le projet de loi prévoit d'instaurer un passe sanitaire aux activités de restauration. Le présent amendement propose d'exclure les espaces extérieurs des restaurants. Cela se justifie par le fait que le risque de contamination y est plus limité.